Pour la légende du plan du registre foncier, voir sous: www.cadastre.ch/legende

5	CHAMOSON	1:1000	13 / 6 / 13	N	Etabli: 31.08.2012 Mis à jour: 31.08.2012	Ing. géomètre Stéphane Bessero, Fully	Plan du registre foncier	5

CANTON DU VALAIS — SERVICE DES FORETS ET DU PAYSAGE ARRDT BAS-VALAIS

COMMUNE DE CHAMOSON

PLAN DE CONSTATION DE LA NATURE FORESTIERE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE SELON : - LOI FEDERALE SUR LES FORETS DU 04.10.91, art 10 et 13
- ORDONNANCE CANTONALE SUR LA CONSTATATION DE LA FORET, art 3

HOMOLOGATION : Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 21 NOV. 2012
Droit de sceau: Fr. 240.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

LEGENDE :
- Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, avec piquetage et relevé de géomètre, concernant les zones à bâtir et leurs environs immédiats
- Constatation de la forêt à titre indicatif, sans piquetage et relevé du géomètre, en dehors de la zone à bâtir
- Limite de la zone à bâtir

FOLIO 5
ECHELLE 1:1000

L'Ingénieur forestier : | La Commune | Le service des forêts et du paysage

PUBLICATION : BO no ___ du _____ au _____

Le Géomètre :
Bureau technique
S. Bessero SA
1908 Riddes

Riddes, le 31.08.2012

6022.34

5